

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4b

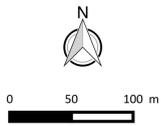
Extrait du plan de zonage au 1/2 500

Modifié par rapport à la version approuvée le 28 janvier 2020

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2021 approuvant la modification n°1 du PLU Le Président

PLU APPROUVE le 28 janvier 2020  
MODIFIÉ le 28 septembre 2021

Orgéco  
17 Place de la Paix - 69200 VENISSIEUX  
Tél. : 04.72.51.78.18



Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme		
Número	Élément à protéger	Localisation
1	Façade du bâtiment industriel	Route départementale 386 - Centre urbain
2	Maison bourgeoise	Avenue de la Gare - Centre urbain
3	Maison bourgeoise du 19ème siècle	Avenue de la Gare et de la rue du Trye
4	Maison bourgeoise	Rue de Vaunoy
5	Maison bourgeoise	Rue de Vaunoy
6	Belle demeure	Rue de Vaunoy
7	Bâti patrimonial en raison de son aspect extérieur en pierre, son implantation à l'alignement de la rue et sa faible hauteur qui préserve les vues en balcon	Rue de Vaunoy
8	Maison bourgeoise	Rue de Vaunoy
9	Bâtiment remarquable avec galerie en piliers pierres	Rue de Vaunoy
10	Belle demeure	Impasse rue de la plaine
11	Belle demeure	Impasse rue de la plaine
12	Belle demeure	Grande rue de la plaine
13	Belle demeure	Chemin de la Roche - RD 386
14	Belle demeure	Chemin de la Roche
15	Belle demeure	Chemin de la Roche
16	Belle demeure	Route Départementale 386
17	Entrepôts à sheds	Rue des Missionnaires
18	Deux immeubles accolés : atelier et logements	Rue des Missionnaires
19	Immeuble remarquable avec modénature de style art déco en façade	Route Départementale 386
20	Bâtiments qui composent une rue traditionnelle du 20ème siècle	Route Départementale 386
21	Bâtiments qui composent une rue traditionnelle du 20ème siècle	Route Départementale 386
22	Belle demeure fin du 19ème siècle	Rue de Vaunoy
23	Belle demeure fin du 19ème siècle	Rue de Vaunoy

Éléments du patrimoine végétal à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme		
Número	Élément à protéger	Localisation
1	3 arbres groupés - Tilleuls	Route départementale 502/Rond Point
2	1 arbre isolé - Cèdre	Impasse du rond-point - Parcelle AL478
3	1 arbre isolé - Magnolia	Impasse du rond-point - Parcelles AL477/478
4	1 arbre isolé - Pin	23 rue de Vaunoy - Parcelle AM202
5 et 6	2 arbres dans une propriété - 1 tilleul et 1 platane	Rue de Vaunoy - Parcelle AM455

Zonage

Zones urbaines

- [Ua] Zone correspondant aux parties agglomérées les plus denses de la commune du centre-bourg et du centre-urbain
- [Uac] Zone correspondant aux parties de la zone Ua pouvant accueillir des commerces, services de proximité et établissements de restauration situés le long de la voie ferrée
- [Uat] Zone correspondant aux parties de la zone Ua du centre-urbain situées le long de la voie ferrée
- [Uc] Zone d'extension de l'urbanisation
- [Uba] Zone d'extension de l'urbanisation de plus forte densité bâtie
- [Ue] Zone d'extension de l'urbanisation éloignée des centralités
- [Ue] Zone à vocation d'équipement public ou d'intérêt collectif
- [Uj] Zone à vocation économique
- [Uij] Zone à vocation économique correspondant à la zone industriel-portuaire de Loire-sur-Rhône/Saint-Romain-en-Gal
- [Uix] Zone à vocation économique correspondant à la zone embranchée du Trye, à vocation logistique
- [Ut] Zone à vocation économique à dominante tertiaire

Zones agricoles

- [A] Zone agricole
- [Aco] Secteur de corridor écologique
- [Ai] Secteur ne pouvant accueillir de nouvelles constructions
- [As] Secteur à forte sensibilité environnementale, situé à l'intérieur d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible

Zones naturelles et forestières

- [N] Zone naturelle et forestière
- [Ns] Secteur de valorisation du patrimoine archéologique
- [Nco] Secteur de corridor écologique
- [Ncos] Secteur de corridor écologique à forte sensibilité environnementale, situé à l'intérieur d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible
- [Np] Secteur destiné à accueillir un parc photovoltaïque
- [Nl] Secteur naturel de loisirs et de tourisme
- [Ns] Secteur à forte sensibilité environnementale, situé à l'intérieur d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible
- [Nl] Secteur admettant des installations nécessaires au suivi des anciennes installations liées au centre d'enfouissement technique

Prescriptions particulières

- [Z] Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation (Art. L.151-6 et 7 du Code de l'Urbanisme)
- [R] Emplacement réservé (Art. L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- [Lc] Linéaire commercial à protéger (Art. L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
- [Rur] Secteur de renouvellement urbain (Art. L.151-10 du Code de l'Urbanisme)
- [M] Secteur de mixité sociale (Art. L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
- [Za] Zone archéologique de saisine (se reporter en annexe du PLU - Pièce n°7)
- [B] Bâtiment repéré comme pouvant changer de destination (Art. L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- [M] Marge de recul des constructions
- [Mln] Milieux naturels à fort intérêt écologique
- [Zhm] Zone humide à préserver (Art. L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- [P] Pelouse sèche à protéger (Art. L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- [Ebc] Espace boisé classé (Art. L.113-2 du Code de l'Urbanisme)
- [Ebs] Espace boisé à protéger (Art. L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- [H] Haie / Alignement d'arbre à protéger (Art. L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- [Epb] Éléments de patrimoine bâti et paysager
- [I] Éléments de patrimoine bâti à préserver (Art. L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- [E] Ensemble patrimonial à préserver (Art. L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- [C] Cône de vue à préserver (Art. L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- [V] Éléments de patrimoine végétal à protéger (Art. L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Informations

- [S] Siège d'exploitation agricole
- [G] Canalisations de gaz (tracé indicatif)
- [E] Ligne de transport d'électricité (tracé à titre indicatif)
- [F] Voie ferrée

Liste des emplacements réservés définis au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie (à titre indicatif)
1	Cheminement modes doux entre la RD502 et la rue des Thermes	Commune	730 m²
2	Création d'un équipement public	Commune	5 740 m²
3	Terrains réservés pour des fouilles archéologiques	Département du Rhône	1 230 m²
4	Terrains réservés pour des fouilles archéologiques	Département du Rhône	21 210 m²
5	Élargissement de la rue de Vaunoy - plate-forme de 8m	Commune	420 m²
6	Liaison piétonne entre la rue de Vaunoy et la rue de la Chimbaude	Commune	260 m²
7	Liaison modes doux entre la rue des Sables, la plaine de loisirs et la grande rue de la Plaine	Commune	850 m²
8	Aménagement de jardins partagés	Commune	11 280 m²
9	Aménagement d'un espace public	Commune	2 230 m²
10	Aménagement d'un parking et d'un espace vert	Commune	5 090 m²
11	Élargissement de la montée de la Roche - plate-forme de 6m	Commune	300 m²

